



Communauté de communes
Cingal - Suisse Normande

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU

Département du Calvados

CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE

L'an **deux mil dix-huit, le trois mai**, à **18h00**, le Bureau de la **CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de réunion de la Maison des Services, après convocation légale, et sous la présidence de **M. Paul CHANDELIER**.

Étaient présents : M. PISLARD Guy, M. BRETEAU Jean-Claude, M. LAUNAY Gérard, M. BAR Michel, M. HAVAS Roger, M. PITEL Gilles, M. LEHUGEUR Jacky, M. BESNARD François, M. BUNEL Gilles, M. CHANDELIER Paul, M. LECLERC Jean-Claude, M. TENCÉ Roger, M. VERMEULEN Jean-Pierre, Mme COURVAL Claudine, Mme FIEFFÉ Patricia, Mme GOUBERT Nicole.

Étaient absents excusés : M. LEBLANC Bernard, M. PERRIN Renny, M. LADAN Serge, M. CROTEAU Régis, M. VANRYCKEGHEM Jean.

Étaient absents non excusés : M. FRANÇOIS Bruno, M. COLLIN Jacques, M. LAGALLE Philippe.

Pouvoirs : M. LADAN Serge en faveur de M. CHANDELIER Paul, M. CROTEAU Régis en faveur de M. BESNARD François.

Secrétaire : Mme Nicole GOUBERT.

Monsieur le Président ouvre la séance et présente la première délibération.

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2018-016 : Approbation du compte rendu de la réunion de Bureau du 22/03/2018

Le Compte Rendu de la réunion du Bureau du 22 mars 2018 a été transmis aux délégués.

Pour la délibération N° BUR 013 autorisant le Président à signer le contrat avec la Shéma, sous réserve de faire un choix étayé entre la réhabilitation de l'ancien groupe scolaire de St Rémy et la construction d'un nouveau groupe, un membre du Bureau s'est abstenu, contrairement à ce qui est indiqué dans le compte rendu.

Il est proposé de prendre en compte cette abstention.

Il est demandé s'il y a d'autres observations sur la rédaction de ce compte rendu.

Il est proposé de l'approuver.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS APPROUVE LE COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 22 MARS 2018.

16 VOTANTS

16 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

✚ Arrivée de Monsieur BAR à 18h10

✚ Arrivée de Monsieur BUNEL à 18h20

Monsieur BESNARD présente la délibération suivante.

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2018-017 : Développement économique : Trois conventions avec la CCI (convention cadre de partenariat, observatoire foncier, et MAD de la plateforme WEB BASECO) - ANNEXES 1, 2 et 3

La CCI propose un partenariat avec la CDC dont les objectifs sont :

- être présent auprès de la collectivité pour l'aider dans sa stratégie d'attractivité par la mise à disposition d'une méthodologie, d'outils (animation union commerciale, montage d'une pépinière d'entreprises...)
- informer sur l'économie des territoires avec l'outil BASECO : plateforme Web (annuaire, observatoire, portrait de territoire, terrains disponibles...)
- mettre à disposition un Observatoire foncier.

Monsieur BESNARD explique que La Communauté de communes Cingal - Suisse Normande et la CCI Caen Normandie mènent des actions communes en faveur de l'attractivité du territoire et du développement économique. Elles souhaitent dans le cadre de leurs compétences respectives renforcer leur partenariat au service du territoire et des entreprises. Les conventions ont pour objet de préciser les modalités de partenariat entre la CDC et la CCI Caen Normandie pour définir des orientations en matière de développement économique et de développement territorial, et également identifier les domaines d'intervention et moyens nécessaires à ce partenariat. Il détaille les trois champs de partenariat. Il évoque la réunion d'information du 2 juillet prochain en présence du Président de la CDC, du Président de la CCI Caen Normandie et des entreprises du territoire de la CDC. Après avoir présenté la convention cadre, il détaille la convention d'action n°1 « observatoire foncier » qui a pour objet de préciser les modalités de construction, mise à disposition et gestion d'un outil d'aide à l'implantation en zones d'activités économiques qui permet de gérer en flux et d'actualiser et commercialiser les disponibilités foncières sur le territoire de la CDC. Il rappelle que les coûts sont pris en charge par la CCI Caen Normandie. Ensuite, il évoque la convention d'action n°2 « mise à disposition de la plateforme web CCI Baseco Normandie ». Le coût est également pris en charge par la CCI. Il informe les membres du Bureau que M. Crikelaire a présenté cette plateforme lors de la dernière réunion de la Commission Développement économique du territoire.

Monsieur CHANDELIER insiste sur le rôle d'aide de la CCI, notamment en matière d'information aux entreprises. Il évoque le déploiement de la fibre, en particulier dans les établissements scolaires de la CDC, et les bâtiments communautaires. Il propose que les communes puissent profiter de l'arrivée de la fibre, en particulier pour leur mairie.

Monsieur HAVAS approuve cette proposition, moyen efficace pour lutter contre les zones blanches.

La commission Développement économique et attractivité du territoire, réunie le 29 mars 2018, est favorable à ce partenariat et propose d'autoriser le Président à signer les trois conventions correspondantes, la signature pourrait avoir lieu lors de la réunion du 2 juillet 2018 organisée par la CCI à destination des entreprises locales.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS AUTORISE LE PRÉSIDENT À SIGNER LES TROIS CONVENTIONS CORRESPONDANTES.

18 VOTANTS

18 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

Monsieur CHANDELIER donne lecture de la délibération suivante.

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2018-018 : Développement économique : Avenant convention de délégation au Département pour aide à l'immobilier d'entreprises sur le volet immobilier touristique - ANNEXE 4

Par délibération du 26 janvier 2017, le Bureau avait décidé de : déléguer au Conseil départemental du Calvados la compétence d'octroi de tout ou partie des aides à l'immobilier d'entreprises conformément à la convention afférente, d'approuver la convention, d'approuver le règlement des aides à l'immobilier d'entreprises, et de donner délégation au Président pour signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Le Département nous sollicite aujourd'hui pour préciser le contenu de cette délégation en l'élargissant à l'immobilier d'entreprises touristiques.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer l'avenant à la convention de délégation au Département.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS AUTORISE LE PRÉSIDENT À SIGNER L'AVENANT À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION AU DÉPARTEMENT.

18 VOTANTS

18 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

Monsieur LAUNAY prend la parole pour présenter les trois délibérations suivantes.

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2018-019 : Scolaire : Choix des entreprises travaux accessibilité coursive verrière groupe scolaire de Saint Laurent de Condel

Dans le cadre des travaux de modification de verrière, création de deux coursives et mise en conformité de l'accessibilité pour personnes handicapées au groupe scolaire de St Laurent de Condel, une consultation a été lancée en mars dernier. La commission consultative, réunie le 9 avril dernier, a ouvert treize plis. L'un d'eux était non recevable n'ayant pas fait la visite obligatoire. La commission consultative, réunie le 03 mai 2018, propose de retenir les entreprises suivantes :

N° LOT	Intitulé	Entreprise pressentie	Montant HT travaux sur verrière (remplacement par une verrière neuve)	Montant HT travaux sur coursives	Montant HT travaux accessibilité PMR	Montant HT travaux mise en conformité incendie	Montant total HT hors option
1	GROS ŒUVRE	RONCO	798.34 €	12 605.22 €	21 989.07 €	2 093.72 €	37 486.35 €
2	CHARPENTE BARDAGE	PASQUER	14 885.93 €	29 038.20 €			43 924.13 €
3	ETANCHEITE COUVERTURE	BATTISTON	3 250.00 €	8 430.00 €			11 680.00 €
4	MENUISERIES EXTERIEURES	MSC	12 598.70 €	36 699.34 €	5 350.62 €		54 648.66 €
5	MENUISERIES INTERIEURES - DOUBLAGES - PLAFONDS	BATILEC	3 634.40 €	5 807.18 €	620.00 €		10 061.58 €
6	ELECTRICITE - PLOMBERIE - VENTILATION	ELECTRIQUE-CITE	627.00 €	3 326.71 €	3 465.56 €	44.35 €	7 463.62 €
7	PEINTURE	PIERRE PEINTURE	1 351.83 €	1 706.78 €			3 058.61 €
SOUS TOTAL HT			37 146.20 €	97 613.43 €	31 425.25 €	2 138.07 €	168 322.95 €
SOUS TOTAL HT VERRIERE ET COURSIVE			134 759.63 €				
ESTIMATION HT PHASE PRO			141 406.03 €				

Monsieur LAUNAY informe les membres du Bureau que la verrière va être remplacée à l'identique. Il détaille les travaux au niveau des coursives pour une meilleure fonctionnalité et des économies d'énergie. Pour l'accessibilité, les travaux permettront l'accueil de véhicules PMR. La défense incendie sera également mis en conformité. Il conclut en expliquant que le montant total des travaux se monte à 168 322.95 € HT. Il nomme les entreprises retenues par la commission consultative.

Madame COURVAL s'étonne de ces travaux. Cette école est relativement neuve. Elle pense qu'il y a eu malfaçon et demande s'il y a eu une procédure d'engagée.

Monsieur TENCÉ rappelle que les poutres intérieures de la cantine ont été changées. Il n'y avait pas d'assurance dommages – ouvrages donc il fallait attendre les décisions de l'expert judiciaire et du tribunal administratif avant de faire les travaux.

Monsieur VERMEULEN évoque les travaux de la coursive.

Monsieur BUNEL revient sur l'historique de cette construction et sur les erreurs commises par l'architecte. Il propose de créer entre 20 et 25 places de parking supplémentaires en transportant le gravier et en terrassant gratuitement (le coût des matériaux restant à la charge de la CDC).

Monsieur LAUNAY rappelle ce qui a été évoqué en conseil d'école : le comportement anarchique de certains parents concernant le stationnement.

Monsieur CHANDELIER remercie M. BUNEL pour sa proposition.

Monsieur LAUNAY lui propose d'intervenir en septembre.

Monsieur CHANDELIER rappelle que le groupe scolaire a été transféré à la CDC au moment de la prise de compétence. Ce fut un lourd héritage à absorber. Il insiste sur le fait de rattraper les choses pour le bien-être des enfants.

Monsieur PITEL demande si cette somme est prévue au budget.

Serge MARIE répond affirmativement.

Il est proposé de retenir ces entreprises, d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier, et à déposer une demande de subvention auprès du SDEC concernant les travaux liés à l'éclairage public.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

- **RETIENT LES ENTREPRISES ÉNUMÉRÉES DANS LE TABLEAU CI-DESSUS,**
- **AUTORISE LE PRÉSIDENT À SIGNER TOUTES LES PIÈCES RELATIVES A CE DOSSIER,**
- **ET AUTORISE LE PRÉSIDENT À DÉPOSER UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU SDEC CONCERNANT LES TRAVAUX LIÉS A L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DU GROUPE SCOLAIRE.**

18 VOTANTS

18 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2018-020 : Scolaire : Notification SOCOTEC mission contrôle technique travaux accessibilité coursive verrière groupe scolaire de Saint Laurent de Condel

Dans le cadre des travaux cités ci-dessus, il est nécessaire de nommer un contrôleur technique.

Il est proposé de retenir l'offre présentée par la société SOCOTEC pour un montant de 1 800 € HT soit 2 160 € TTC.

Il est également proposé d'autoriser le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

- **RETIENT LA SOCIÉTÉ SOCOTEC**
- **AUTORISE LE PRÉSIDENT À SIGNER TOUTES LES PIÈCES RELATIVES À CE DOSSIER.**

18 VOTANTS

18 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2018-021 : Scolaire : Contrat de maintenance aires de jeux des sites scolaires

Dans le cadre de la maintenance obligatoire et de l'entretien des trente-sept aires de jeux pour enfants répartis sur onze groupes scolaires, il est proposé de retenir la société MTE pour un montant de 3 390 € HT soit 4 068 € TTC pour deux passages annuels pour une durée d'un an. Ce contrat est renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation.

Monsieur LEHUGEUR demande s'ils font des devis de réparation.

Monsieur LAUNAY répond que l'entreprise s'occupe de l'entretien courant. Si les casses sont plus conséquentes, alors il y aura élaboration d'un devis. C'est une société réactive, qui a un stock de pièces détachées.

Monsieur VERMEULEN rappelle que les jeux dans le Cingal avaient été uniformisés.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer ce contrat.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

- **RETIENT LA SOCIÉTÉ MTE**
- **AUTORISE LE PRÉSIDENT À SIGNER LE CONTRAT CORRESPONDANT.**

18 VOTANTS

18 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

En l'absence de **Monsieur VANRYCKEGHEM, Monsieur CHANDELIER** donne lecture de la délibération suivante.

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2018-022 : Développement touristique : Subvention FNADT & LEADER voies cyclables, circuits patrimoine et pupitres églises

La commission Développement touristique du territoire, réunie le 9 avril 2018, propose de solliciter des subventions auprès de l'Europe au titre du LEADER et de l'Etat au titre du FNADT pour les projets suivants : circuits patrimoine autour de Bretteville sur Laize, Boulon et Fresney le Puceux, pupitres des églises et des chapelles sur le secteur Cingal, et création de quatre voies cyclables depuis la voie verte.

Ces subventions viendront en complément des aides départementales prévues au titre du contrat de territoire.

Il est proposé d'autoriser le Président à déposer les demandes de subventions correspondantes auprès de ces financeurs.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS AUTORISE LE PRÉSIDENT À DÉPOSER LES DEMANDES DE SUBVENTIONS CORRESPONDANTES AUPRES DE CES FINANCEURS.

18 VOTANTS

18 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

Monsieur LEHUGEUR présente cette délibération.

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2018-023 : Enfance Jeunesse : Mise en place Accueil Collectif de Mineurs le mercredi à compter de septembre 2018

La commission Equipements sportifs, associations, enfance & jeunesse, réunie le 17 avril 2018, a regardé les propositions de prestataires pour la mise en place d'un ACM (centre de loisirs) les mercredis à compter de septembre 2018 sur l'ensemble du territoire.

Ce dispositif pourrait venir en compensation de l'arrêt des TAPS. La commission s'est également penchée sur la possibilité d'élargir l'offre aux petites vacances sur le secteur du Hom / St Rémy sur Orne / Clécy.

Monsieur LEHUGEUR, Président de la commission, fait le point sur ce dossier. Il explique que suite à l'abandon des TAPS, il avait été demandé à la commission de faire une offre d'activité aux familles sur le temps du mercredi. Différents prestataires ont été sollicités. A ce jour, on a des chiffres un peu plus précis avec des coûts à la journée ou à la demi-journée à peu près identiques. Il faut savoir que les TAPS coûtaient environ 152 000 € par an à la CDC. L'offre des prestataires portant sur l'ensemble des mercredis mais aussi sur l'élargissement aux petites vacances (sauf Noël) sur le territoire de l'ex Suisse-Normande aurait un coût de 57 636 €, sans aide. La difficulté, c'est qu'actuellement la CAF est en pourparlers avec l'Etat pour son propre financement, donc elle n'a pas pu nous apporter de réponse sur le fait qu'elle pouvait ou pas participer, d'autant plus que l'Etat n'a pas encore tranché sur le fait que les mercredis seraient du périscolaire ou de l'extrascolaire. Si c'est du périscolaire comme les TAPS actuellement, il n'y a pas de subvention de la CAF. La CAF indique que la CDC peut prendre la compétence mais si nous commençons l'activité alors qu'on n'a pas encore contractualisé ensemble, nous perdons les subventions, et ce, pour la durée du contrat (trois ans). Donc nous aurons un choix à faire : est-ce qu'on fait sans subvention (et on paye 57 636 €) ? Est-ce qu'on ne fait pas ? Est-ce qu'on fait dans deux ou trois mois ? La commission pense que si on attend plusieurs mois, les parents auront trouvé des solutions alternatives et on mettra alors des choses en place dans lesquelles les enfants ne viendront pas. Financièrement, c'est possible. Si on a des subventions de la CAF, c'est encore mieux.

Monsieur HAVAS demande si le transport est prévu pour ce genre de projet.

Monsieur LEHUGEUR répond que sur le Cingal, un minibus gratuit est mis à disposition de la Ligue de l'Enseignement. Il précise que ce minibus est financé par de la publicité. Le prestataire propose de mettre un autre minibus à disposition sur le secteur de la Suisse Normande. Il ne coûte rien à la CDC. Il est mis à disposition d'un prestataire comme la Ligue de l'Enseignement qui prend en charge l'entretien, le carburant etc.

Monsieur BESNARD pense que la question du transport était plutôt pour aller au centre de loisirs le matin.

Monsieur PITEL donne l'exemple des enfants d'Esson qui seraient inscrit à Thury-Harcourt LE HOM.

Monsieur TENCÉ répond qu'il ne s'agit pas de faire du ramassage.

Monsieur LEHUGEUR ajoute qu'effectivement on n'en est pas là. Le minibus évoqué précédemment est utilisé pour les activités au départ du centre. Il ajoute que le centre Lionel Terray à Clécy n'est pas en mesure d'assurer les mercredis. Par contre l'AOREVEN est intéressée, ainsi que l'UFCV et La Ligue de l'Enseignement.

Monsieur VERMEULEN demande des précisions sur la restauration.

Monsieur LEHUGEUR explique que la Ligue propose la fourniture des repas pour les inscriptions à la journée entière.

Monsieur TENCÉ souhaite connaître les tarifs.

Monsieur LEHUGEUR détaille le coût global et explique que certaines familles obtiennent des aides.

Monsieur BUNEL accepte la proposition de la commission, à savoir, prendre une délibération de principe.

Monsieur TENCÉ demande quelle est la capacité d'accueil escomptée.

Monsieur LEHUGEUR répond que la Ligue a basé son offre sur 50 enfants attendus, l'UFCV, 30 enfants, et l'AOREVEN, 25 enfants. Il évoque la richesse de la complémentarité des trois prestataires. Il explique qu'il va rencontrer M. Gony.

Monsieur LAUNAY précise qu'un dialogue devra s'instaurer avec le corps enseignant car le centre de loisirs sera dans les locaux scolaires communautaires. Il faudra une harmonie dans le partage des locaux, notamment pour le mercredi.

Monsieur LEHUGEUR rappelle qu'il y a une forte demande des parents qui veulent savoir ce qui est proposé à la rentrée. Il faudra donc délibérer avant septembre sur le choix des prestataires notamment.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS DONNE UN ACCORD DE PRINCIPE POUR LA MISE EN PLACE DE L'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS :

- LE MERCREDI À COMPTER DU 05 SEPTEMBRE 2018 (SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA CDC)
- PENDANT LES PETITES VACANCES POUR L'ANCIEN SECTEUR DE LA SUISSE NORMANDE (L'ANCIEN SECTEUR DU CINGAL AYANT DÉJÀ CETTE ACTIVITÉ).

18 VOTANTS
18 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

La délibération suivante n'étant pas à l'ordre du jour, le Président demande l'accord des membres du Bureau. Les élus ayant accepté l'ajout de cette délibération, le Président la présente.

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2018-024 : Finances : Convention avec le Département pour recettes liées aux ventes de topoguides Cingal

Pour régulariser l'encaissement des recettes liées aux ventes de topoguides Cingal pour les années 2016, 2017 et 2018, il y a lieu de signer une convention avec CALVADOS ATTRACTIVITÉ (anciennement CALVADOS TOURISME), la convention d'origine étant devenue caduque.

Il est proposé d'autoriser le Président de la Commission Tourisme à signer cette convention.

Il est également proposé d'autoriser le Président de la Commission Finances à signer toutes les pièces relatives à l'encaissement de ces recettes.

Monsieur CHANDELIER annonce que le topoguide de la Suisse Normande était le plus vendu dans le Calvados.

Monsieur PISLARD évoque le chemin de l'Abbaye sur la commune de Barbery.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS AUTORISE :

- LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION TOURISME À SIGNER CETTE CONVENTION
- LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION FINANCES À SIGNER TOUTES LES PIÈCES RELATIVES À L'ENCAISSEMENT DE CES RECETTES.

18 VOTANTS
18 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

La délibération suivante n'étant pas à l'ordre du jour, le Président demande l'accord des membres du Bureau. Les élus ayant accepté l'ajout de cette délibération, le Président de la commission Scolaire la présente.

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2018-025 : Scolaire : Mission de MOE pour travaux de remise en conformité (sécurité incendie et PMR) groupe scolaire d'Esson

Dans le cadre des travaux de remise en conformité (sécurité incendie et PMR) du groupe scolaire d'Esson, il est proposé de valider la mission de maîtrise d'œuvre auprès du Bureau d'étude AMB Architecture à hauteur de 2 000 € HT concernant les prestations suivantes :

- relevé complet du site
- élaboration des plans

- remise en conformité selon les règles de sécurité incendie et PMR
- chiffrage des travaux
- dépose du dossier en mairie
- suivi des travaux.

Monsieur LAUNAY précise que les travaux sont estimés entre 4 000 et 5 000 euros par M. Ballière. Les travaux permettraient une remise en conformité.

Monsieur VERMEULEN demande s'ils étaient prévus dans l'agenda PMR.

Serge MARIE répond que seul le diagnostic accessibilité avait été fait.

Monsieur PITEL informe les élus qu'actuellement le groupe scolaire comporte six classes pour 130 élèves. 18 enfants quittent l'établissement en juillet et seulement 5 s'inscrivent, ce qui a pour conséquence la fermeture d'une classe en septembre 2018.

Monsieur CHANDELIER revient sur l'historique de ce groupe scolaire.

Monsieur BUNEL évoque la réunion animée par le CAUE au cours de laquelle a été mentionné le maintien des écoles dans l'élaboration du PLUI. L'évolution doit être douce et durable.

Monsieur VERMEULEN souligne l'importance des logements sociaux qui permettent un turn-over et l'arrivée de jeunes familles de façon continue, à la différence des lotissements.

Monsieur CHANDELIER ajoute que si les préoccupations actuelles des élus communautaires sont le scolaire et la petite enfance, les élus de demain devront se préoccuper du vieillissement de la population et de l'accessibilité.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

- VALIDE LA MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE AUPRES DE AMB ARCHITECTURE
- AUTORISE LE PRÉSIDENT À SIGNER TOUTES LES PIÈCES RELATIVES À CE DOSSIER.

18 VOTANTS

18 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

Questions diverses

Accueil des gens du voyage

Monsieur CHANDELIER évoque le courrier de Monsieur BESNARD en date du 30 avril 2018 relatif à l'accueil des gens du voyage. Il lui donne la parole.

Monsieur BESNARD explique que sa commune accueille régulièrement des gens du voyage. Les installations sont parfois sur le domaine public dans des endroits qui défient toute règle de sécurité. Les chevaux sont placés sur le domaine privé sans autorisation préalable. Depuis le 1^{er} janvier 2017, c'est la CDC qui est compétente en matière de création et d'aménagement d'aires d'accueil des gens du voyage. C'est une compétence obligatoire qu'on doit exercer pour avoir droit à la DGF bonifiée. Il souhaite donc en parler avec les élus et que cette réflexion soit portée sur l'ensemble du territoire, et en particulier pour l'élaboration du PLUI.

Monsieur VERMEULEN demande si on connaît le nombre d'aires nécessaires sur notre territoire.

Monsieur CHANDELIER cite les documents de la Préfecture. Il conseille aux maires de se rapprocher de SOLIHA. Un numéro d'astreinte a été créé pour la coordination départementale.

Monsieur BESNARD évoque la mission estivale et les nuisances pour les communes proches du littoral.

Madame GOUBERT fait part de ce qui se passe dans sa commune, et notamment sur le terrain de foot. Elle évoque les conditions d'hygiène déplorables.

Monsieur VERMEULEN s'étonne qu'ils ne veuillent pas s'installer sur l'aire d'accueil de Saint Germain le Vasson. Il pense qu'il faut faire une distinction entre les roulottes (avec chevaux) et les grandes caravanes.

Monsieur CHANDELIER demande à Serge MARIE de se rapprocher de SOLIHA. Suite à l'intervention de **Monsieur BUNEL**, il propose de prévenir le Préfet qu'il y a des cas de tuberculose bovine sur notre territoire. Il ajoute que le mail de la Préfecture sera transféré aux mairies.

Ecole de Clécy

Monsieur BAR demande à quelle date aura lieu l'inauguration de l'école de Clécy.

Monsieur VERMEULEN propose en novembre, après un an de fonctionnement.

Monsieur LAUNAY précise qu'il reste des travaux. Il propose fin juin avec invitation des contributeurs financiers et des entreprises.

Monsieur BESNARD demande si l'extension de Saint Germain le Vasson va être également inaugurée.

Monsieur VERMEULEN rappelle que Monsieur Hervé MORIN est venu dernièrement.

DETR

Monsieur LEHUGEUR rappelle que suite à la suppression de la réserve parlementaire, les sommes correspondantes devaient être reversées dans la DETR. L'année dernière, il y avait 14 200 000 euros de DETR et cette année 14 100 000 euros...

 **Monsieur CHANDELIER** annonce que la réunion de Vice-présidents du 7 mai est annulée.

Fin de séance à 19h30